

Conditions Générales d'Utilisation des ressources de TURPAN

Table des matières

1	PRÉAMBULE	3
2	DÉFINITIONS	3
3	OBJET	4
4	ENGAGEMENTS DE L'UTILISATEUR	4
5	DROITS PARTICULIERS DES RESPONSABLES DE PROJET	5
6	DROITS PARTICULIERS DES ADMINISTRATEURS	5
7	ENGAGEMENTS DE CALMIP	5
8	LIMITES DE RESPONSABILITÉ	6
9	DROIT APPLICABLE ET JURIDICTION COMPÉTENTE	6
10	ANNEXE : DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL	7
10.1	COLLECTE DES DONNÉES	7
	LORS DE LA CRÉATION DES COMPTES	
⊥∪.⊥.∠ 1∩ ว	Sur les calculateurs	<i>/</i>
10.2 10.2 1	USAGE DES DONNÉES	<i>'</i> 7
10.2.2	Données liées à l'utilisation des ressources Listes de diffusion	<i>'</i> 7



1 Préambule

Les présentes Conditions Générales d'Utilisation (ci-après « CGU ») précisent :

- les droits et engagements de chacune des parties dans le cas de l'utilisation du supercalculateur TURPAN
- la politique de gestion des données personnelles mise en place par CALMIP au titre d'opérateur du supercalculateur TURPAN.

Le terme « ressource(s) de calcul intensif » ou « ressource(s) » sous-entend qu'il s'agit de ressources informatiques permettant les types de traitements suivants :

- service de calcul et traitement de données ;
- stockage et hébergement de données ;
- visualisation à distance de données.

L'accès aux ressources est organisé par Projet. On distingue deux types de Projet :

- Projet académique, porté par un chercheur membre permanent d'un laboratoire de recherche académique
- Projet industriel ou entreprise, porté par une entreprise faisant l'objet d'une contractualisation

2 Définitions

Projet : désigne le projet académique ou entreprise nécessitant une puissance de calcul et pour lequel des heures de calcul sont attribuées sur les ressources de TURPAN

Responsable de Projet : désigne la personne responsable du dépôt de la demande d'attribution d'heures de calcul et portant la responsabilité des comptes utilisateurs attachés au Projet.

Utilisateur : désigne la personne physique qui va utiliser les ressources de TURPAN et qui y accède par le biais d'un *compte utilisateur* dont il est le titulaire.

Compte Utilisateur : désigne un compte permettant à un *Utilisateur* l'accès individuel et nominatif à TURPAN afin de l'utiliser. Ce compte est créé ou supprimé à la demande du Responsable de Projet

Administrateur: désigne une personne en charge du bon fonctionnement de TURPAN dont le compte utilisateur dispose de droits privilégiés sur la machine. Un administrateur peut appartenir soit à l'équipe support applicatif (droits élevés) soit à l'équipe système (droits complets)



3 Objet

Les présentes CGU ont pour objet de définir les droits et obligations de CALMIP et de l'Utilisateur dans le cadre de l'accès aux ressources de TURPAN ainsi que les modalités d'utilisation auxquelles l'Utilisateur doit se conformer. Elles précisent également les droits et devoirs des Responsables de Projet et des Administrateurs sur les Comptes Utilisateurs.

4 Engagements de l'Utilisateur

- L'usage des moyens de calcul de TURPAN doit être strictement professionnel.
- L'Utilisateur dispose d'un Compte Utilisateur par Projet auquel il collabore.
- L'Utilisateur s'engage à utiliser les moyens de calcul conformément à l'usage indiqué dans la description du projet de recherche auquel son Compte Utilisateur est rattaché, et sur la base de laquelle les ressources lui auront été attribuées.
- L'Utilisateur s'engage à sécuriser au mieux ses identifiants de connexion : nom de compte et couple de clé ssh, en particulier par l'usage de passphrase.
- Le partage de compte est interdit :
 - o l'Utilisateur s'engage à ne pas communiquer les identifiants de connexion permettant l'accès à son(ses) compte(s) : mots de passe, passphrase, clés privées ssh, etc.
 - o l'Utilisateur s'engage à ne pas utiliser les identifiants d'un tiers
- L'Utilisateur est seul responsable des données qu'il dépose sur les espaces de stockage mis à sa disposition.
- L'Utilisateur s'engage à ne pas déposer sur TURPAN des données sensibles comme :
 - Données à caractère personnel au titre du RGPD
 - Données confidentielles ou classées "secret-défense"
 - Données concernées par le dispositif de Protection du potentiel scientifique et technique (P.P.S.T.)
- De manière générale, l'Utilisateur s'engage à n'utiliser que des données et des logiciels pour lesquels il détient un droit d'usage et à respecter la législation en vigueur.
- L'Utilisateur s'engage à transmettre à CALMIP sans délai toutes les informations concernant d'éventuels problèmes de sécurité, notamment en cas de suspicion d'accès frauduleux, ou de divulgation ou de vol de ses identifiants de connexion.
- De même, l'utilisateur s'engage à informer CALMIP sans délai de la découverte d'un problème de sécurité sur le supercalculateur TURPAN
- L'Utilisateur s'engage à prendre connaissance des informations et documentations techniques qui lui sont communiquées par CALMIP lors de l'ouverture de son compte, et à se conformer aux recommandations de l'équipe technique de CALMIP
- L'Utilisateur s'engage à fournir à MESONET des coordonnées professionnelles valides et à l'informer de tout changement de celles-ci. Un changement de fonction ou d'employeur peut entraîner la fermeture des accès existants et, le cas échéant, donner lieu à une nouvelle demande d'ouverture de compte.
- L'Utilisateur consent à la Politique de Traitement des Données à Caractère Personnel mise en place par CALMIP et décrite au paragraphe 10



- L'Utilisateur s'engage à mentionner l'utilisation des ressources de TURPAN dans les publications scientifiques reposant sur des résultats obtenus dans le cadre d'un projet académique.
- L'utilisateur est invité à signaler à CALMIP tout dysfonctionnement constaté sur un équipement mis à sa disposition (panne constatée, erreur inhabituelle, etc...).
- L'Utilisateur est invité à considérer avec attention les messages qu'il reçoit de la part de CALMIP, en particulier au travers de listes des diffusion utilisées notamment pour signaler d'éventuels incidents ou actions de maintenance en cours.

5 Droits particuliers des Responsables de Projet

Le Responsable de Projet est l'interlocuteur privilégié de l'équipe de **CALMIP** pour la vie des comptes et des données du Projet ; en particulier, le responsable de Projet :

- demande l'ouverture des Comptes Utilisateurs pour les collaborateurs de son Projet
- informe CALMIP en cas de départ d'un utilisateur de son Projet et peut demander la clôture d'un compte dans son projet à tout moment
- décide du transfert ou de la suppression des données résiduelles d'un compte après le départ d'un Utilisateur du Projet; à ce titre il peut se voir attribuer un accès complet au compte d'un Utilisateur de son projet
- veille à la bonne utilisation des ressources par les utilisateurs de son projet, et a pour cela accès aux données de comptabilité des ressources de chacun des utilisateurs de son projet

6 Droits particuliers des Administrateurs

Les administrateurs de TURPAN sont en charge du bon fonctionnement de la machine et assurent une surveillance de l'utilisation des ressources. A ce titre ils peuvent :

- suspendre des travaux qui perturberaient la stabilité du fonctionnement des ressources de calcul.
- pour des raisons de service, accéder aux comptes et/ou aux données des utilisateurs
- suspendre ou limiter les accès à un Compte Utilisateur si son utilisation enfreint les présentes CGU



7 Engagements de CALMIP

- CALMIP est doté d'une Politique de Sécurité des Systèmes d'Information. Dans ce contexte, il met en œuvre les moyens techniques et organisationnels adaptés afin d'assurer la sécurité des données qu'il héberge
- Les personnels de CALMIP sont soumis à une obligation de confidentialité, en particulier vis à vis des données des Utilisateurs
- Les ressources de TURPAN sont accessibles 24h/24 et 7j/7, en dehors des périodes de maintenance programmées et d'éventuels incidents. CALMIP ne prend pas d'engagement relatif à la disponibilité des ressources mais s'attache à minimiser l'impact des incidents et des arrêts de service.
- Les Utilisateurs sont prévenus des arrêts de maintenances programmées à l'avance (email, message sur les frontales de connexion)
- Le service de calcul bénéficie d'un support aux heures ouvrées

8 Limites de responsabilité

- Les utilisateurs sont informés qu'en cas de panne matérielle ou logicielle, leurs travaux peuvent être stoppés prématurément et sans préavis. CALMIP ne saurait être tenu pour responsable de la perte des données éventuellement occasionnée.
- CALMIP ne réalise pas de sauvegarde des espaces utilisateurs et ne peut donc être tenu pour responsable de la perte éventuelle de données, qu'elle soit liée à un dysfonctionnement matériel ou logiciel ou à une erreur humaine. Les utilisateurs sont invités à se renseigner auprès de leur structure de rattachement sur les possibilités de sauvegarde.
- CALMIP ne pourra pas être tenu responsable d'une quelconque manière des conséquences découlant de l'utilisation ou de l'exploitation des résultats obtenus par le truchement de l'accès à ses moyens de calcul.

9 Droit applicable et juridiction compétente

Les présentes CGU sont soumises au droit français.

Toute difficulté relative à la validité, à l'interprétation ou a l'exécution des présentes, qui n'aurait pu être résolue à l'amiable, relèvera de la compétence exclusive des tribunaux compétents.

10 Données à caractère personnel

10.1 COLLECTE DES DONNÉES ET DES TRACES

10.1.1 Lors de la création des comptes

Pour permettre la création des comptes sur le supercalculateur TURPAN, MESONET communique à CALMIP les données suivantes :

- Nom et prénom de l'Utilisateur
- Adresse de messagerie de l'Utilisateur

Ces informations sont conservées dans une base interne à CALMIP et accessibles uniquement aux personnes dûment mandatées.

10.1.2 Sur le supercalculateur

Toute connexion au système TURPAN est tracée dans les journaux systèmes, conformément à la législation en vigueur.

Les données de comptabilité des travaux utilisateurs sont agrégées quotidiennement et transférées depuis le calculateur vers les systèmes de MESONET.

10.2 USAGE DES DONNÉES

Les informations recueillies vont faire l'objet d'un traitement par CALMIP. Les données à caractère personnel vous concernant sont collectées et traitées pour les usages suivants.

10.2.1 Données liées à l'utilisation des ressources

L'Utilisateur a accès à ses données de comptabilité de l'utilisation des ressources depuis son compte sur TURPAN.

Le responsable de projet a accès aux données de comptabilité de l'utilisation des ressources par tous les utilisateurs de son projet.

10.2.2 Adresse de messagerie et listes de diffusion

CALMIP utilise l'adresse de messagerie pour de l'Utilisateur pour l'envoi de toute information relative à son compte.

L'Utilisateur est également inscrit sur les listes de diffusion de MESONET afin de lui envoyer des informations générales concernant le service.

10.3 DROIT D'ACCÈS ET DE RECTIFICATION

Les données à caractère personnel vous concernant sont accessibles et modifiables sur le portail MESONET : https://acces.mesonet.fr

